



Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
le 16 mai 2016

Date d'affichage :
le 16 mai 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10
Quorum : 06

L'an deux mil seize, le 18 mai à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Aniéle, Mme POUGET-VACHER Katia, M. MOLKA Hervé, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absents excusés : M. BONGARD Jean-Luc, M. BRAYER Sébastien

Absent : M. BESANÇON Emmanuel.

Procuration : M. BONGARD Jean-Luc à Mme BONGARD Clotilde, M. BRAYER Sébastien à M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Stéphane RYCHLEWSKI élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers du caractère urgent d'une délibération concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Les délais de renouvellement étant courts, Monsieur le Maire ne souhaite pas que la commune soit en défaut de paiement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la convocation urgente.

**DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE
LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE.**

Entendu Monsieur Le Maire concernant l'avancement des travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif de la commune de Barcy,

Entendu Monsieur le Maire précisant qu'à date 20 réhabilitations sont encore à réaliser et que 16 autres sont en demande de réalisation,

Vu l'information de la Caisse d'Epargne concernant l'expiration de la ligne de trésorerie interactive à la date du 23 mai 2016,

Vu les comptes de la Commune ne pouvant, à l'heure actuelle, rembourser les 150 000 euros de dépenses constatées à l'intérieur de la ligne de trésorerie,

Considérant qu'il est hors de question pour la Commune de Barcy d'être en situation de cessation de paiement,

Vu les propositions de la Caisse d'Epargne concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive (LTI), propositions valable jusqu'au 20 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité les propositions de la caisse d'Epargne concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive, à savoir :

- un montant de 250 000 euros
- une durée de 364 jours
- un taux d'intérêts fixe de 1%
- une commission de non-utilisation de 0,25%

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs.

En prévision des opérations importantes de la ligne de trésorerie interactive ouverte pour couvrir les déficits de trésorerie concernant les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs, Monsieur le Maire demande une modification en section de fonctionnement, en augmentant le montant du compte 6615.

La modification se fait comme suit :

<i>N° article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
61522	Entretien et réparations bâtiments	- 1 500,00 €
6615	Charges de personnel	+ 1 500,00 €
TOTAL		1 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE cette modification à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'un panneau « stop » dans le hameau de Pringy, à l'initiative de la Commune de Monthyon (arrêté n° 22/2016). Ce panneau concerne les riverains qui souhaitent sortir de la rue de Pringy, en impasse, pour accéder à la D97.

Madame Katia POUGET-VACHER informe le Conseil Municipal de la réalisation d'une étude du Conseil Départemental de Seine-et-Marne indiquant que les collèges Camus et Frot, situés à Meaux sont en sous-effectifs.

D'après leur prévision, le collège George Sand (Crégy-lès-Meaux) serait, quant à lui, en sur-effectif de plus de 100 élèves à l'horizon 2020.
Le Conseil Départemental souhaite donc changer la répartition des élèves dans ces collèges.

Dans le cadre du Syndicat du collège, une réunion de concertation a eu lieu au collège George Sand. Aucune décision n'a été prise quant à la répartition des élèves de chaque commune dans les collèges concernés.

Une solution consisterait à répartir les élèves collégiens de Mareuil-lès-Meaux au collège Camus, et les collégiens de Chauconin-Neufmontiers au collège Frot.

Une réunion de concertation entre les Maires concernés et le Conseil Départemental est prévue le 30 mai 2016 afin de prendre une décision pour équilibrer les effectifs de ces collèges, et ce, à partir de la rentrée 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'entrée des communes de St-Soupplets, Forfry, Monthyon et Gèvres-le-Chapitre au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Cela implique la création d'une nouvelle communauté d'agglomération. Une réunion aura lieu le 30 mai 2016 afin de statuer sur cette fusion d'EPCI.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été reçu à la Mairie le 7 mai 2016, concernant les travaux de réhabilitation de la Nouvelle Ecole de Barcy.

Monsieur le Maire informe que deux courses cyclistes auront lieu sur le territoire de la commune Dimanche 29 mai.

Madame Angélique ARLOVE et Monsieur Stéphane RYCHLEWSKI, au nom de l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy, demandent si la place de l'église pourrait être utilisée pour la fête de musique le 21 juin prochain et pour des jeux plein air le 14 juillet prochain.

Monsieur le Maire indique que la place aura la même configuration qu'actuellement. Bien naturellement la place du village est à la disposition de l'AFLB pour organiser ces manifestations.

Séance levée à 20h05.